

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes**

**Séance ordinaire du 05 décembre 2024**

**Délibération n° 2024-12-01**

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 29/11/2024
En exercice	29	Date de l'affichage : 29/11/2024
Qui ont pris part à la délibération	28	

**Présents :** Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; Christine VICENTE ; Miguel FORTE ; Cyril DURU ; Senay OZTURK ; Vincent POURREZ ; Christian BURGARD ; Alain CALIOT ; Christel EYHERAMOUNO ; Jean-Pierre LABADIE ; David PERRIARD ; Sarah BOURSIER ; Jean-Philippe VIVET.

**Absents excusés :**

Cindy ESPLAN a donné procuration à Nadine DURU en date du 03 décembre 2024  
Vincent BAUDONNE a donné procuration à Miguel FORTE en date du 05 décembre 2024  
Sonia DYLBAITYS a donné procuration à Cyril DURU en date du 03 décembre 2024  
Mylène LARRIEU a donné procuration à Alain CALIOT en date du 02 décembre 2024  
Carine REY a donné procuration à Sandrine COELHO en date du 04 décembre 2024  
Bertrand LEIRIS a donné procuration à Éva BELIN en date du 04 décembre 2024  
Maya VALLART a donné procuration à Christel EYHERAMOUNO en date du 29 novembre 2024

**Absents :**

Davy CAMY

Secrétaire de séance : Christine VICENTE

**OBJET : Vente des lots du Lotissement communal du Claous**

Madame le Maire indique qu'un permis d'aménager a été délivré le 03 juin 2024 pour la création d'un lotissement à usage d'habitation comprenant 8 lots situé chemin du Claous à Ondres.

Pour la vente des lots, la Commune a choisi de passer par les agences immobilières d'ONDRES et une extérieure.

Les agences retenues sont century 21, les Océanides, Carmen Immobilier, pierres Océanes Immobiliers, Tout l'immobilier et Orpi.

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 040-214002099-20241205-DELIB2024\_12\_01-DE



Ainsi, un lot a été attribué par agence par tirage au sort. Les conditions de la vente sont fixées comme suit :

- Prix de vente : 360€/m2 de surface constructible et 180€ pour les surfaces non constructibles ; ces prix s'entendent hors frais d'agence ;
- Les frais d'agence sont fixés à 5% du prix de vente ;
- Le notaire chargé des ventes sera Me BOUSQUET ;
- Le lot 3 sera attribué à l'agence ayant réalisé la 1ere vente (acte de vente définitif signé)

Mme le Maire précise que cette procédure a été élaborée afin d'assurer une transparence dans la gestion de ces ventes.

Madame le Maire précise que les ventes de ces lots seront soumises à l'avis d'un prochain Conseil Municipal.

Aussi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer avec ces agences les mandats de vente y afférents (avec ou sans exclusivité).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour, et 6 abstentions (Alain CALIOT ; Christel EYHERAMOULO ; David PERRIARD ; Sarah BOURSIER ; Mylène LARRIEU et Maya VALLART)

## DÉCIDE

**ARTICLE 1.** D'attribuer les lots du lotissement communal du Claous aux agences immobilières century 21, les Océanides, Carmen Immobilier, pierres Océanes Immobiliers, Tout l'immobilier et Orpi aux conditions suscitées.

**ARTICLE 2.** Mme le Maire est chargée de signer tous les documents y afférents et d'en assurer le contrôle et le suivi.

**ARTICLE 3.** La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)



Pour extrait conforme,  
Le 06 décembre 2024,  
Le Maire,

Acte rendu exécutoire le 10 / 12 / 2024

- après télétransmission électronique le 10 / 12 / 2024

- et mise en ligne sur le site de la commune le 10 / 12 / 2024